



DEL-2025-0074

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 12

OBJET :

**DEMANDE DU FOND
DE CONCOURS
AUPRES DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES SEVRE
ET LOIRE POUR
L'ITINERAIRES
CYCLABLES
COMMUNAUX**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 18 décembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., Mme DURAND A., M CAILLER R., Mme PETITEAU M-E., M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU B., Mme BARON A., M DUGUE V., Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L, M BAUDRY M., M CARETTE C., Mme HERBRETEAU M-A., Mme FONTENEAU C., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière

Vu la volonté de la commune de développer les mobilités douces et sécurisées

Vu le fond de concours des itinéraires cyclables communaux proposé par la Communauté de Communes Sèvre et Loire

Considérant l'opportunité d'améliorer la sécurité des cyclistes et la continuité des itinéraires cyclables

Considérant le projet de prolongement de la piste cyclable existante située rue du Vignoble, route de la Tranchais et rue des Douves

Considérant l'intérêt public que présente cet aménagement pour les habitants, les scolaires et les usagers quotidiens

Le projet consiste en la prolongation d'une piste pour un coût total estimé à 8 498.04 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **d'Approuver** le projet de prolongement de la piste cyclable pour les rues du Vignoble, de la Tranchais et des Douves

- **de solliciter** une subvention auprès de la Communauté de Communes Sèvre et Loire à hauteur de 50% soit 4 249.02 €. Le reste sera financé par le budget investissement

- d'Autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet, à signer tous les documents y afférent, et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 19 DEC. 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 19 DEC. 2025

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire,
Pascal EVIN

